

**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**Liberté  
Égalité  
FraternitéInformation du public : ce document doit être affiché en mairie dans les deux jours ouvrés  
suivant la date de sa réception (art D.1321 -103 à 105 du Code de la Santé Publique)

Délégation départementale de la Charente-Maritime

Pôle Santé Publique et Santé Environnementale  
Service Santé Environnement**CONTROLE SANITAIRE DES  
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE**J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle  
sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :**Unité de Gestion : A.I. VALS DE SAINTONGE**

<b>Prélèvement</b>	<b>00149526</b>	<b>Commune</b>	<b>BERNAY-SAINT-MARTIN</b>
<b>Unité de gestion</b>	0198 - A.I. VALS DE SAINTONGE	<b>Prélevé le</b>	<b>mercredi 12 février 2025 à 10h15</b>
<b>Installation</b>	UDI 000022 - R. DE BERNAY-LA VERGNE	<b>par</b>	A. GIRAUD
<b>Point de surveillance</b>	0000000031 RESERVOIR DU GROLLEAU	<b>Motif</b>	Contrôle sanitaire plomb cuivre et nickel
<b>Localisation exacte</b>	ROBINET ÉVIER CUISINE CHEZ UN PARTICULIER	<b>Type d'eau</b>	Eau distribuée désinfectée

Analyse effectuée par : QUALYSE - SITE DE LA ROCHELLE (17) 1701  
 Type de l'analyse : D2PCN Code SISE de l'analyse : 00149476 Référence laboratoire : 25021101248501

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
<b>OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS MINERAUX</b>				
Cuivre	0,019 mg/L	2	1	
Nickel	12 µg/L	20		
Plomb	1,8 µg/L	10		

**CONCLUSION SANITAIRE ( Prélèvement N° : 00149526)**

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

La Rochelle, le 20 février 2025  
Le Directeur de la délégation départementale

Laurent FLAMENT